

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice 13
Présents 10
Votants 13

Date de la convocation :

20 Juin 2024

Date d'affichage

20 Juin 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etaients présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Christèle HARDY, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Guillaume LALOE, Conseillers.

Etaients absents excusés : Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Pierrick BARON a donné pouvoir à Franck BRYON, Nathalie BRILLARD a donné pouvoir à Florence GELOIN.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°61/2024 : **ETUDE DE SOLS G2AVP PRO TERRAIN / TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE**

ETUDE DE SOLS G2AVP PRO TERRAIN

ETUDE GEOTECHNIQUE :

ENTREPRISES CONSULTEES		OFFRE (HT)	TECHNIQUE
1	FONDASOL	9 105.00 € (OPTION G2 PRO : +2 950.00 €)	Offre conforme au cahier des charges.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

-**RETIENT** l'entreprise FONDASOL (seule entreprise ayant répondu) pour l'étude de sols G2AVP PRO pour la somme de 9 105.00 € HT (+option G2 PRO +2 950.00 € HT),

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

